


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Retrait de la PPL Yadan : la CGT demande un abandon définitif du texte

La CGT se félicite du retrait de la proposition de loi (PPL) Yadan intervenue, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Les député-es macronistes ont affirmé, par la même occasion, qu'un projet de loi similaire sera présenté par le gouvernement en juin. La CGT exige l'abandon définitif de ce projet. Elle appelle le gouvernement à renoncer à remettre sur la table une loi qui ouvrirait la porte à tous les arbitraires.

La CGT est activement mobilisée, aux côtés d'organisations syndicales et d'associations, contre un projet de loi qu'elle estime être une réponse inadaptée à la montée de l'antisémitisme et dangereuse pour les principes de l'Etat de droit et de la liberté d'expression.

La mobilisation a été très forte, avec notamment une pétition qui a recueilli plus de 700 000 signatures. Par ailleurs, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a alerté sur le manque de conformité du texte modifié avec les principes de légalité criminelle, de liberté d'expression, de liberté académique et de liberté d'information. La CNCDH a également relevé l'inutilité de la PPL pour combattre l'antisémitisme en France, le cadre juridique actuel permet déjà de réprimer l'ensemble des agissements antisémites, y compris « lorsqu'ils revêtent le masque de l'antisionisme ou d'une critique de l'Etat d'Israël ».

A l'heure où le génocide continue à bas bruit, où le gouvernement israélien décide de la peine de mort pour les seul-es Palestinien·nes, où un nettoyage ethnique est en cours au Liban, les critiques sont légitimes tout comme l'obligation des Etats à faire respecter le droit international, ce qui devient de plus en plus une option au profit d'une impunité sans limite.

La CGT reste déterminée à lutter pour la paix, contre le racisme sous toutes ses formes et pour les libertés publiques durement remises en cause ces dernières années en France et dans de nombreux pays.

Les défenseur·euses des droits humains, les citoyen·nes doivent jouir d'une totale liberté d'expression dans les limites de la légalité. A ce titre, nous regrettons et ne comprenons pas la décision de la France qui vient de refuser le visa d'entrée de Shawan Shabarin, directeur de l'ONG Al-Haq, alors qu'il avait de nombreuses réunions de haut niveau en France, dont le ministère des Affaires étrangères.

Montreuil, le 17 avril 2026